

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 33 (1907)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse est non seulement tributaire, mais presque esclave, de la main-d'œuvre italienne pour ses travaux de construction : tunnels, ponts, chemins de fer, routes, bâtiments, etc. Il est loin de mon intention de déprécier la valeur des transalpins et de méconnaître les services de tout genre qu'ils ont rendus dans notre pays. Leur intelligence, leur discipline, leur sobriété relative, en ont fait des auxiliaires précieux de l'architecte comme de l'ingénieur.

Le monopole dont ils jouissent n'est cependant pas sans inconvénients et ses effets se traduisent depuis quelques années par des grèves incessantes, abruptes ou préméditées, des hausses constantes de salaires, des prétentions souvent injustifiées, des difficultés dans la direction des chantiers, et finalement une élévation générale du prix de revient. On nous menace, en outre, pour cette année, d'une mise à l'index.

Dans ces conditions, on doit se demander s'il ne serait pas utile d'examiner, dans son ensemble, la question de la main-d'œuvre, et de rechercher en particulier si d'autres pays que l'Italie ne seraient pas en mesure de nous fournir le contingent de travailleurs manuels dont notre pays a besoin.

On peut poser en fait que la Suisse est incapable, même avec des salaires élevés, de former dans la population indigène le nombre nécessaire de tailleurs de pierres, de carriers, de maçons, de cimentiers, etc.

D'autre part, la Savoie qui alimentait jadis la construction, à Genève, a dirigé sur d'autres contrées son émigration, et les efforts tentés pour amener les Limousins dans la Suisse romande n'ont pas eu de succès.

Doit-on, pour cela, rester dans l'inaction, se borner à subir, en la déplorant, l'hégémonie de la main-d'œuvre italienne, et accepter de forcer les conditions que dicte une organisation syndicale de plus en plus redoutable ?

Sans aller jusqu'en Chine, comme les Anglais au Transvaal, n'est-il aucun moyen d'attirer en Suisse une autre migration temporaire d'ouvriers de la construction, qui permettrait à l'entrepreneur de mieux choisir son personnel ? Quels sont les pays d'Europe qui pourraient, cas échéant, nous fournir des maçons à prix égal et à mérite équivalent ?

Le *Bulletin* a des abonnés dans tout le vieux continent. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens élèves de notre Ecole d'ingénieurs, qui connaissent les usages, les besoins, les tarifs de la construction suisse. Ne pourraient-ils recueillir quelques renseignements positifs et dire, entr'autres, s'il y aurait quelque chance de trouver dans les contrées qu'ils habitent et de diriger sur notre pays la main-d'œuvre qui nous fait défaut pour la bâtisse et les travaux d'art.

Cette petite enquête intéresserait un grand nombre de vos lecteurs et pourrait conduire, cas échéant, à des résultats pratiques.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 25 janvier 1907.

Présidence M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation des affaires administratives.

M. Gremaud, président, donne d'intéressants renseignements sur une question très importante pour notre canton et qui a déjà soulevé de grandes discussions : l'affaire des sources du ruisseau de Mormothey, situées dans le pâturage de ce nom, au pied de l'arête de Tremettaz, sur le territoire de la commune de Semsales. Le ruisseau de Mormothey est le principal

affluent de la Trême, qui débite, en basses eaux extraordinaires, encore de 300 à 400 litres à la seconde, et l'on peut admettre qu'il fournit la moitié de ce volume, soit 150 à 200 litres ; or on parle de capter ces sources au profit d'une Société d'Hôtels dans le canton de Vaud. Il est évident que la déviation de ces eaux de leur cours naturel ne saurait s'effectuer sans causer de très graves préjudices aux usiniers de Bulle et de la Basse-Gruyère ainsi qu'aux installations hydro-électriques de Hauterive et de Fribourg.

Le conférencier examine la question aux différents points de vue hydrographique, géologique et juridique. Il insiste spécialement sur les moyens dont pourrait, à son avis, disposer l'Etat pour empêcher des déviations de sources de cette importance.

M. Gremaud estime que si ces sources sont, conformément au code rural, du domaine privé, l'Etat doit, pour s'opposer à leur déviation, en acquérir la propriété, soit par voie d'achat, soit par voie d'expropriation, et, au cas où la loi sur les expropriations ne pourrait s'appliquer, invoquer l'article 13 de la Constitution. Si, au contraire, ces sources sont du domaine public, l'Etat peut en disposer, donc doit s'opposer à leur aliénation.

M. Gremaud fait ensuite spécialement remarquer la nécessité d'une législation nouvelle, plus en harmonie avec la conception actuelle de l'utilisation des cours d'eau et de leur valeur, afin de réglementer définitivement cette question et empêcher que les eaux de nos rivières ne puissent être détournées de leur bassin naturel.

Il conclut comme suit :

1^o En attendant que la question de savoir si les sources de Mormothey sont du domaine public ou non soit élucidée, l'Etat doit faire suspendre toute négociation au sujet de leur vente.

Au cas où les sources du Mormothey seraient reconnues du domaine privé, il doit les exproprier pour empêcher leur aliénation.

2^o Il devient urgent de réviser notre législation cantonale en matière de cours d'eau, ainsi que d'obtenir une loi fédérale interdisant la déviation des eaux de leur bassin naturel sur le territoire helvétique, ou qu'une clause de cette nature soit introduite dans la loi, actuellement à l'étude, sur l'utilisation des forces hydrauliques.

M. Gremaud signale en terminant le fait des sources du Mont-Leone qui ont baissé, depuis le percement du Simplon, dans des proportions inquiétantes pour les propriétaires des pâturages.

M. Broillet, architecte, donne ensuite une communication très intéressante sur l'exposition de Nuremberg et les principales villes allemandes qu'il a visitées à cette occasion, entre autres Augsbourg et Ulm.

Séance du 8 février 1907.

Présidence M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation des affaires administratives.

M. le Président rappelle le souvenir d'un de nos collègues défunt, M. Albert Gillard, entrepreneur à Bulle.

M. Gillard avait débuté comme charron. Plus tard, il se fit entrepreneur de travaux publics. Il mena, dès lors, à bien une foule de constructions et de travaux. Il construisit plusieurs routes et ponts importants ; on lui doit aussi la construction de plusieurs églises. Il entreprit les travaux d'art et les terrassements d'une partie des chemins de fer de la Gruyère. Il s'était associé, pour ces derniers travaux, avec M. Gurtner, entrepre-

neur, membre de notre Société. Le défunt découvrit et exploita dans la Basse-Gruyère (Marsens et Vuippens) différentes carrières de grès, en vue de la confection de marches d'escaliers. Le Président prie l'assemblée de se lever en signe de sympathie et de deuil et pour honorer la mémoire de ce collègue dévoué.

M. le Président fait part aussi du décès de M. Charles Guiguer de Prangins, ingénieur en chef des Travaux publics du canton de Vaud et rappelle les importants services que le défunt a rendus, dans le domaine technique, à son canton.

Le Président informe que le Comité supérieur de rédaction du *Bulletin technique de la Suisse romande* s'est réuni à Lausanne le lundi 4 février. Notre Société était représentée par son président et M. Romain de Schaller, architecte. Ce dernier donne lecture de son rapport sur cette réunion, dont nous extrayons le passage ayant trait à la visite du Palais de Rumine, faite après la conférence.

« Le plus grand nombre d'entre nous accepte l'invitation de M. Isoz d'aller visiter le nouveau Palais de Rumine. C'est avec plaisir que, sous cette habile direction, nous parcourons les vastes et belles salles de ce splendide édifice qui, si même son architecture extérieure ne cadre pas trop avec le caractère du vieux Lausanne et la silhouette de la cathédrale qui le domine, du moins à l'intérieur personne ne lui enlèvera jamais son caractère de grande distinction; notons spécialement le superbe escalier et la grande et belle loggia du premier étage.

Nous avons retrouvé dans les salles du musée bon nombre d'anciennes connaissances, tableaux déjà admirés au musée Arlaud ou dans les expositions suisses. Nous avons admiré tout spécialement la très bonne installation des toiles et l'excellente lumière des salles.

Nous passons à la bibliothèque cantonale où M. Dupraz, son directeur, veut bien nous recevoir et se mettre à notre disposition. L'installation monumentale de cette bibliothèque avec ses nombreuses galeries supportées par des colonnes a un très grand air; nous admirons, en passant, le beau plafond de cette salle peint par M. Marcel Chollet, notre compatriote. M. Dupraz nous introduit dans les dessous les plus mystérieux de sa bibliothèque et, sous sa conduite, nous arrivons, à travers de longues enfilades de rayons chargés de livres, au coffre-fort qui renferme les éditions les plus précieuses. On nous montre, non sans une certaine pompe, une splendide bible manuscrite et enluminée qu'on nous dit être du XII^e et peut-être du X^e siècle. Cette bible, présentée dans une reliure moderne de maroquin vert, est dans un état de conservation parfait, je dirai même extraordinaire, car ses pages de vélin n'ont pas un accroc. Par contre, ses illustrations figurales, souvent de véritables compositions, chargées d'or et de couleur, en sont fort belles et d'une finesse extrême. L'histoire de cette bible paraît très obscure, car on ne connaît nullement son origine. Déposée à la bibliothèque, il y a un siècle, on ne sait pas par qui, on attend toujours son mystérieux propriétaire. Les connaisseurs en la matière l'ont attribuée au XII^e et même au X^e siècle. Notre examen, sans doute très rapide, a suffi pour éveiller nos doutes sur une ancienneté aussi grande.

Le moment de se quitter avait sonné, nous prenons congé de M. Dupraz en le remerciant de son extrême complaisance et trouvons encore le temps, malgré l'heure avancée, d'aller avec nos chers collègues vaudois boire au café du Musée la chope de l'amitié que nous avons bue à leur santé, en les remerciant de leur accueil si cordial. »

M. Hans Maurer, ingénieur, donne ensuite une communication très intéressante sur son voyage en Norvège.

M. Maurer a été appelé à faire partie d'une commission d'expertise pour déterminer la valeur, comme force hydraulique, du cours d'eau « Kinsaanen », en Norvège.

Tout d'abord, M. Maurer nous fait part de ses impressions de voyage, voyage très mouvementé, surtout sur mer, car il s'est effectué à un moment où cette dernière était mauvaise. Il fournit encore des renseignements intéressants sur la topographie des contrées parcourues et fait circuler plusieurs photographies qui en donnent une idée bien nette.

Le conférencier parle ensuite des différentes villes, villages, hameaux parcourus, ainsi que des cours d'eau qu'il a visités et spécialement le « Kinsaanen ».

Ce cours d'eau dont le débit minimum est de 8 m³ seconde et la chute de 800 m. permet de créer une force de 64 000 HP. Les lacs profonds et encaissés qui se trouvent à l'origine des cours d'eau permettent aussi d'établir des réservoirs d'eau considérables et d'obtenir un débit constant toute l'année.

M. Maurer fait voir des graphiques et fournit encore des renseignements détaillés sur les travaux projetés.

Cette seconde partie technique de sa conférence pourra faire l'objet d'un article spécial dans le *Bulletin*.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de la 5^e séance ordinaire du samedi 16 février 1907, à 8 1/4 h. du soir, au café du Musée.

Présidence M. E. Paschoud, président.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle la mort récente de notre collègue, M. Guiguer de Prangins, et prie l'assemblée de se lever à sa mémoire.

M. L. Brazzola, architecte, est proclamé membre des sociétés vaudoise et suisse des ingénieurs et des architectes.

M. B. Pellaton, ingénieur, est présenté par MM. Paschoud et Jambé, ingénieurs.

M. Jambé, ingénieur, nous parle ensuite de la gare de Lausanne et en fait tout d'abord l'historique dès 1844. C'est le 5 mai 1856 qu'a eu lieu son inauguration.

Le conférencier nous expose les différentes phases par lesquelles cette gare a passé depuis son origine où on la désignait sous le nom de « débarcadère » jusqu'à nos jours où elle est devenue une grande gare internationale.

Un exposé complet des plans de la nouvelle gare et de ses dépendances a terminé cette agréable causerie.

Plusieurs des membres présents ont eu un plaisir tout spécial à entendre M. Jambé qui leur a rappelé beaucoup de choses vécues par eux.

M. le Président a vivement remercié M. Jambé pour son intéressant travail, qui à la demande de M. Rouge, architecte, appuyé par toute l'assemblée, sera publié par le *Bulletin*.

Une discussion sur le même sujet a suivi la conférence. Y ont pris part MM. Dufour, Perey, Rouge, Schenk, Veyrassat, Lochmann, Pelet et Paschoud. Il est ressorti entr'autres de cette discussion que la construction de la gare serait de beaucoup facilitée, non seulement si l'on démolissait l'Hôtel Terminus, mais aussi et surtout si l'on supprimait le passage sous voie de Montriond. L'assemblée n'a toutefois émis aucun vote à ce sujet.

M. le Président donne quelques renseignements sur ce que le Comité a fait à la suite de la décision prise par notre assemblée du 24 janvier au sujet du boycottage de la Suisse par les maçons italiens. Cette question a été portée devant le Conseil d'Etat qui va s'en occuper incessamment.

Il est ensuite donné lecture d'une circulaire du Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes relative à l'établissement des principes à suivre pour l'ouverture des concours publics. M. le Président a consulté à cet effet M. Meyer, architecte, président de la Commission qui s'est occupée de cet objet. M. Meyer propose de ne rien changer au règlement proposé par la Section vaudoise. L'assemblée admet sa manière de voir. Notre Comité écrira dans ce sens au Comité central.

La séance est levée à 10 1/2 h. 30 membres y assistaient.